

MorganAM&T Fiche signalétique

FS NA-EC107

Date de révision : 20 juin 2011

Première publication : 20 juin 2011

Section 1 – Produits et fournisseur

Type de produit générique :	Produits électriques du carbone (p. ex., balais et contacts en carbone); catégories contenant du cuivre et du baryum
Noms commerciaux :	Voir la liste des catégories Morgan AM&T applicables à la section 16
Utilisation (et restrictions) :	Applications par les clients des produits du carbone; généralement balais de carbone pour moteurs électriques
Fournisseur et coordonnées :	
Morgan AM&T 251 Forrester Drive Greenville, SC 29607 USA	+1 864-458-7777 8 h à 17 h, heure locale, L-V www.morganamt.com

Section 2 – Identification des dangers

Aperçu des dangers :

Ce produit est un composant électrique solide. Il ne présente aucun danger immédiat. Cependant, la poussière générée par son expédition, sa manipulation et son utilisation peut présenter les dangers associés aux ingrédients décrits ci-dessous. Évitez de créer et de respirer de la poussière en suspension dans l'air.

Effets à court terme :

La poussière provenant de ce matériau peut irriter la peau et les yeux, principalement par abrasion. Une fois incrustées dans les yeux, les particules de cuivre peuvent causer l'inflammation et la dégénérescence/décoloration des tissus. Normalement, la peau n'absorbe pas ces matériaux de ce produit. L'inhalation de poussière peut créer une irritation des yeux et de la peau. Évitez de créer et de respirer de la poussière en suspension dans l'air. Voyez plus bas les effets chroniques sur la santé typiques de l'exposition chronique, pouvant également être provoqués par une exposition excessive ou aiguë. La décomposition des liants de résine ou des substances d'imprégnation durcis, phénomène dû à la chaleur dégagée par l'utilisation d'un moteur électrique, peut causer des odeurs.

Effets chroniques sur la santé :

L'exposition répétée ou prolongée à des concentrations fortes de poussière en suspension dans l'air peut irriter le système respiratoire, particulièrement en cas d'aggravation d'une condition déjà existante. L'inhalation d'une trop grande quantité de poussière sur le long terme peut entraîner des dégâts aux poumons (pneumoconiose). Évitez de créer et de respirer de la poussière en suspension dans l'air.

L'inhalation d'importantes quantités de très fine poussière de métal peut provoquer la fièvre des fondeurs affichant les symptômes de la grippe. L'exposition prolongée et excessive au fluorure de baryum peut provoquer des irrégularités musculaires et nerveuses et des carences en potassium et en calcium. Le baryum est toxique lorsqu'il est ingéré. L'exposition prolongée et excessive au cuivre et au baryum peut provoquer des dégâts au foie et aux reins.

Dangers physiques :

La poussière de carbone/graphite et des métaux est conductrice d'électricité. L'accumulation de poussière sur de l'équipement électrique peut causer des courts-circuits. La poussière provenant de ce produit contient du graphite et peut rendre l'environnement glissant. Adoptez de bonnes pratiques d'entretien ménager.

Section 3 – Composants dangereux

Composant	Concentration (% du poids)	N° registre du CAS
Graphite	0 à 80 %	7782-42-5
Carbone	10 à 80 %	7440-44-0
Cuivre	10 à 90 %	7440-50-8
Fluorure de baryum	2 à 15 %	7787-32-8
Argent	<5 %	7440-22-4
Résines durcies	0 à 10 %	s.o.

Section 4 – Premiers soins

Des premiers soins seront nécessaires dans les cas d'exposition aiguë à de fortes concentrations de poussière.

- Évacuez le personnel touché vers un milieu non exposé.
- Rincez les yeux et la peau à l'eau pour enrayer la contamination.
- Retirez les vêtements contaminés.

En réaction aux effets chroniques (voir la section 2 ci-dessus), traitez les symptômes immédiats et sollicitez un avis médical.

Section 5 – Techniques de lutte contre l'incendie

Ce produit n'est pas très combustible, mais il peut brûler lorsqu'il est exposé à des températures élevées.

Moyens d'extinction :

Un extincteur pourra être utilisé pour éteindre l'incendie concentré.

Techniques spéciales de lutte contre l'incendie :

Utilisez des vêtements de protection et de l'équipement respiratoire adapté à l'incendie concentré.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

Les petites quantités de poussière pouvant être générées lors de la manipulation et de l'utilisation des produits de carbone ne devraient pas poser de risque d'explosion lorsqu'elles sont en suspension dans l'air. Adoptez de bonnes pratiques d'entretien ménager pour éviter l'accumulation de poussière.

Point d'éclair : sans objet

Limite d'inflammabilité : sans objet

Section 6 – Mesures en cas de fuite accidentelle

Essayez ou aspirez le matériau répandu et placez-le dans des conteneurs scellables. Il est préférable de l'aspirer plutôt que de le balayer. Ne soufflez pas la poussière à l'air comprimé. Évitez de créer et de respirer de la poussière en suspension dans l'air. Jetez le produit en respectant les règlements concernant l'élimination des déchets.

Section 7 – Manipulation et entreposage

Adoptez de bonnes pratiques d'entretien ménager pour éviter l'accumulation de poussière sur le lieu de travail. Il est préférable de l'aspirer plutôt que de le balayer. Ne soufflez pas la poussière à l'air comprimé. Évitez de créer et de respirer de la poussière en suspension dans l'air. Adoptez de bonnes habitudes d'hygiène : lavez-vous les mains avant de manger, de boire ou de fumer. N'entreposez pas d'aliments, ne mangez pas et ne buvez pas dans des zones où sont manipulés des produits chimiques.

Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition et directives :

Matériau	OSHA PEL TWA de 8 h	ACGIH TLV TWA de 8 h
Graphite	15 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (inhalable)	2 mg/m ³ (inhalable)
Carbone	15 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (inhalable)	10 mg/m ³ (total) 3 mg/m ³ (inhalable)
Cuivre	1 mg/m ³ (poussière)	1 mg/m ³ (poussière)
Composés du baryum	0,5 mg/m ³	0,5 mg/m ³
Fluorure	2,5 mg/m ³	2,5 mg/m ³
Argent	0,01 mg/m ³	0,1 mg/m ³

Il peut également exister des limites d'exposition et des directives dans d'autres pays. Les utilisateurs devraient consulter les règlements locaux, s'il y a lieu, et s'y conformer.

Mesures techniques :

Adoptez de bonnes pratiques d'entretien ménager. Ayez recours à la ventilation générale ou locale, au besoin, pour réduire les concentrations de contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection personnelle :

Utilisez l'équipement de protection respiratoire approuvé par le NIOSH si l'exposition dépasse les limites fixées.

Mesures d'hygiène générale :

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas en manipulant ces produits.

N'entreposez pas des aliments et ne buvez pas dans des zones où sont manipulés les produits chimiques.

Lavez-vous les mains après avoir manipulé ces produits.

Contrôle de l'exposition à l'environnement :

Ayez recours au captage des poussières ou à des filtres CVCA pour limiter la libération de poussière dans l'air extérieur.

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Solide noir ou cuivre	Odeur :	Aucune
Point de fusion :	Sans objet	Point d'ébullition :	Sans objet
Pression de vapeur :	Sans objet	Pourcentage de matières volatiles :	Sans objet
Densité de vapeur :	Sans objet	Taux d'évaporation :	Sans objet
Solubilité dans l'eau :	Insoluble	Densité relative :	Variable

Section 10 – Stabilité et réactivité

Généralement, ce matériau est stable et non réactif.

Section 11 – Information toxicologique

Aucune des matières de ce produit n'est inscrite sur la liste des carcinogènes du CIRC, de l'OSHA ou du NTP.

Il est possible d'obtenir d'autres informations toxicologiques dans le Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS, registre des effets toxiques des substances chimiques) du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH). Voir le site Web : <http://www.cdc.gov/niosh/ipcsneng/nengrtec.html>.

Graphite RTECS n° MD9659600
Carbone RTECS n° FF5250100
Cuivre RTECS n° GL5325000
Fluorure de baryum RTECS n° CQ9100000
Argent RTECS n° VW3500000

Section 12 – Information écologique

Le carbone/graphite est relativement inerte et ne devrait avoir qu'un effet négligeable sur l'environnement. Le cuivre peut être toxique pour la vie aquatique lorsqu'il est libéré et dissous dans l'eau. Le baryum et l'argent sont des polluants de l'environnement.

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

Ce composant électrique fait généralement partie d'un ensemble dont le contenu métallique peut être recyclé. Ce produit contient des substances (y compris le baryum et l'argent) susceptibles d'en faire un déchet dangereux s'il est éliminé. Jetez le produit en respectant les règlements concernant l'élimination des déchets.

Section 14 – Information sur le transport

Sous la forme d'une pièce électrique solide, ce produit n'est pas réglementé à titre de marchandise ou matériau dangereux par des pouvoirs connus, pour des questions de transport.

Section 15 – Information réglementaire

Tous les matériaux de ces catégories de produits se trouvent sur la liste d'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA).

Sous forme de poudre, le cuivre et l'argent sont des substances dangereuses du CERCLA.

Avec les composés du baryum, ils font l'objet des exigences de rapport de la section 313 de la Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (ou article III de la SARA).

Section 16 – Autre information

Classement de la SIML

Santé	2*
Inflammabilité	1
Danger physique	0

*** indique des effets potentiels d'une exposition continue sur la santé chronique**

Catégories nationales associées à cette FS :

AJT, AJZ, ANK, 624, H30, H35, H66

Cette FS peut servir pour les matériaux de base (blocs et granulés) utilisés pour fabriquer des pièces finies en carbone.

Une prudence raisonnable a été exercée lors de la préparation des informations contenues dans cette fiche signalétique, et l'information est fournie de bonne foi. Morgan AM&T n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'information tirée d'autres sources. Aucune garantie explicite ou implicite n'est accordée. L'information fournie dans cette FS a été rédigée par des personnes compétentes, qualifiées et formées, conformément à la Norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA des États-Unis et le Règlement sur les produits contrôlés du Canada (SIMDUT).

L'information de cette fiche signalétique concerne les pièces électriques en carbone fabriquées et vendues par Morgan AM&T et la poussière pouvant être générée lors de leur expédition, de leur manipulation et de leur utilisation. Elle ne vise pas la poussière ou les odeurs pouvant être générées par d'autres pièces du moteur ou de l'appareil électrique.